



Déclaration liminaire CDAS du 03/10/2016

Madame la Présidente,

Un groupe de travail sur la médecine de prévention/médecine du travail dans la Fonction publique s'est tenu le 6 septembre 2016. Dès le début de la réunion, la Direction a reconnu la crise de la médecine de prévention.

Le manque de secrétaires médicaux oblige nombre de médecins à passer un temps considérable à des activités administratives, au détriment de leurs missions premières. De plus, les tâches des médecins de prévention ne font qu'augmenter.

En effet, les agents publics subissent de plein fouet les réformes incessantes et la dégradation des services publics par les politiques d'austérité. La souffrance au travail ne fait qu'augmenter. Il suffit de prendre l'exemple des risques psycho-sociaux pour s'apercevoir que le travail des médecins de prévention s'est considérablement alourdi au fil des années.

FO Finances dénonce cette logique qui consiste à demander au médecin de prévention de se concentrer sur les tâches les plus urgentes et de prendre la responsabilité de déléguer une partie de ses missions à on ne sait qui, dans une situation de pénurie générale. Cela revient, en fin de compte, à faire porter au médecin la responsabilité de la carence qui incombe entièrement à l'administration. FO Finances rappelle son attachement à la réglementation définissant la surveillance médicale des agents, réalisée par le médecin de prévention.

Pour FO Finances, l'amélioration du fonctionnement des services de médecins de prévention, au bénéfice de l'ensemble des agents, passe par une amélioration des conditions d'exercice des médecins de prévention.

Pour cela, il y a des mesures d'urgence à prendre en termes de recrutement des personnels qualifiés et de rémunération. L'action sociale n'est ni un confort ni un luxe. C'est une absolue nécessité dans le contexte économique et social actuel. Elle ne doit donc pas être remise en cause dans ses moyens et dans son organisation. Elle doit au contraire être renforcée afin de mieux répondre aux besoins des agents actifs, retraités et de leur famille.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, de bien vouloir annexer cette déclaration au procès-verbal de la présente réunion.